

Christelle PETEX-LEVELT

Députée de la Haute-Savoie

Conseillère Départementale de la Haute-Savoie

CPAM 74

Madame la Directrice Sandrine CABOT

2, rue Robert Schuman

74984 Annecy

CPL/MF/23/31

La Roche-sur-Foron, le 19 janvier 2023

Madame la Directrice,

Par le présent courrier, je souhaite attirer votre attention sur l'urgence de la situation des infirmiers libéraux de notre département. A de nombreuses reprises sollicitée par plusieurs d'entre eux, la très récente vidéo publiée sur les réseaux sociaux par l'une des leurs relatant les nombreuses difficultés rencontrées au quotidien doit définitivement nous faire réagir.

En effet, les infirmiers libéraux de notre territoire sont particulièrement impactés par le récent changement de leur système de compensation des indemnités kilométriques. Depuis deux mois, suite à une décision prise par la Caisse primaire d'assurance maladie départementale, le système de distancier a été modifié et ne permet plus une compensation suffisamment raisonnable de leurs déplacements.

Cette décision est perçue par les infirmiers libéraux comme un manque de considération total de leur profession et de leurs missions pourtant essentielles au bon fonctionnement du système de santé mais également du modèle social de notre société.

Premier rempart lorsqu'un patient sort de l'hôpital, les infirmiers libéraux ont besoin d'être bien véhiculés pour pouvoir se déplacer aux domiciles de ces malades. Contrairement à d'autres territoires, la Haute-Savoie nécessite d'être bien équipé : route de montagne, neige, etc. Être paré à toutes ces spécificités à un coût important et force est de constater que si l'ancien modèle de distancier avait besoin d'une révision et d'une évolution certaine, au moins il permettait aux infirmiers libéraux de compenser en partie leur frais de déplacement, leurs dépenses liées à leur véhicule et à compléter leur faible rémunération.

Dans un système de santé haut-savoyard déjà fortement fragilisé par des problématiques bien propres à notre département et un désert médical de plus en plus étendu, la situation des infirmiers libéraux est d'autant plus dramatique. Ces derniers sont désormais amenés à mettre un terme au suivi de patients trop éloignés voir à choisir d'abandonner leur métier pour une reconversion professionnelle. Cette dynamique néfaste crée encore de nouvelles difficultés d'accès au soin pour les habitants du territoire qui peinent déjà beaucoup à se faire soigner correctement.

De plus, face à nos hôpitaux d'ores et déjà fortement saturés et dans lesquels on ne peut plus garder les patients le temps nécessaire, les infirmiers libéraux sont indispensables pour poursuivre l'accompagnement médical à la maison et ainsi participer au désengorgement de notre système de santé.

Membres à part entière de notre système de santé, les infirmiers libéraux ont su prouver leur implication et leur volonté d'apporter l'accompagnement nécessaire au quotidien à nos malades. Malgré le peu de reconnaissance qui leur est fait et leurs faibles revenus, ils ont maintenu leur activité, notamment pendant la période de la crise sanitaire du COVID-19. A bout de force, ils annoncent désormais qu'ils ne craindront pas le recours à la grève ou bien au refus de patients trop éloignés pour signifier leur colère et leur désillusion.

Il est grand temps de prendre conscience de leur importance et de leur accorder la considération qu'ils méritent. Compte tenu de l'urgence de la situation, je sollicite votre bienveillance et votre reconnaissance afin que la situation des infirmiers libéraux et notamment le calcul de leurs indemnités kilométriques puissent être examinés en leur faveur.

Vous remerciant par avance du caractère urgent que vous porterez à ce sujet,

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Mes meilleurs salutations,

Votre députée,

